

VÉGÉTALISATION DES RUES AUX ÉCOLES



Rue de Sully – 4^{ème}

PERMIS D'AMÉNAGER
PAYSAGE : AMBIANCES VÉGÉTALES

Rues aux écoles – Intentions paysagères

Objectif de la végétalisation :

La sécurisation et l'apaisement des rues aux écoles sera accompagnée par un projet paysager visant à introduire de manière forte le végétal dans ces espaces qui en sont pour une grande majorité dépourvus.

Plusieurs objectifs seront visés :

- Créer des îlots de fraîcheur grâce à la présence du végétal
- Créer un cadre de vie agréable pour ces nouveaux espaces dédiés au piéton, en tenant compte du patrimoine architectural de ces rues.
- Créer une identité commune à ses rues tout en s'adaptant à leur spécificité (dimensions, orientation, sol disponible).
- Contribuer à l'augmentation des habitats propices au développement de la biodiversité.
- Planter ces aménagements à proximité d'établissements scolaires pour créer un support à une dynamique locale pour les parents d'élèves et à une approche pédagogique par les communautés scolaires et périscolaires. Ce qui permettra d'améliorer le lien social entre riverains et marquer le changement de statut de la voie.



Cité Lepage – 19^{ème}



Rue du Capitaine Lagache - 17^{ème}

Diagnostic général

Bien que chaque rue présente des caractéristiques distinctes, plusieurs points communs vont nous permettre d’orienter le choix de la végétalisation :

- La plupart des rues sont étroites et cernées de bâtiments hauts. En ressort un effet couloir où la lumière peine à pénétrer quelle que soit l’orientation de la rue.
- Certaines rues sont déjà plantées d’arbres. Accentuant l’ombre déjà produite par le bâti.
- Le style IIIème république des bâtiments scolaires a très souvent utilisé la brique comme matériau. Avec des tonalités variées allant de l’ocre au rouge brique. Ce matériau ajoute à l’ambiance sombre de ces rues.
- A l’opposé, les écoles plus haussmanniennes utilisant la pierre calcaire et les bâtis plus contemporains sont plus lumineuses de par les teintes blanches majoritaires de leurs façades.
- Le choix des premières rues aux écoles (un aménagement par arrondissement) est représentatif de l’identité architecturale des groupes scolaires.



Rue Milton – 9ème



Rue de la Bienfaisance – 8ème

Principes généraux d'implantation des végétaux

Composition :

- Implantation de petits arbres tiges en alignement ou de cépées en bouquets.
- Implantation des végétaux les plus hauts en cœur de massif créant ainsi une toile de fond aux végétaux les plus petits se situant en bordure et donc au plus proche des piétons.
- Création de séquences de plantation diversifiées.

Jardinières sous arbres existants ou nouvellement plantés :

Sur ces zones très contraintes, on choisira des couvre-sol rustiques et persistants ayant une forte capacité à résister à la sécheresse et à s'enraciner malgré la faible épaisseur de terre disponible.

Jardinières étroites (moins de 2.00m) :

- Végétaux de faible hauteur : moins d'1.00m.
- Diversité importante des essences pour éviter l'effet « haie mono spécifique ».

Proportion persistants / caducs :

1/3 de persistants pour maintenir une structure à la jardinière pendant l'hiver. Mais on ne cherchera pas à avoir des persistants à 100%. Ceci afin de maintenir l'effet de saisonnalité de la composition : rôle pédagogique pour comprendre le cycle du végétal au fil des saisons.

Biodiversité :

Utilisation de végétaux d'origine locale dans les jardinières les plus étendues qui pourront jouer un vrai rôle d'amélioration de la biodiversité locale. En effet, seule une surface importante permettra de créer un équilibre entre les différentes strates végétales (arborée, arbustive et herbacée).

Sécurité :

- Interdiction de plantes toxiques en raison de la présence des enfants.
- Limitation de l'utilisation de plantes allergisantes.
- Pas de végétaux à port foisonnant en bordure de jardinière quand la rue est maintenue partiellement en circulation. Ceci afin d'éviter tout empiètement sur la chaussée.
- Limitation de la hauteur des végétaux aux abords des entrées/sorties des écoles et des véhicules pour ne pas réduire le champ de vision et ne pas créer de caches.

Paysages de référence



Rue des Rosiers – 4^{ème}



Rue Manuel – 9^{ème}



Rue des Martyrs – 9^{ème}



Rue de Sully – 4^{ème}

Création de palettes d'ambiances végétales

Palettes d'ambiances ou de références pour les rues aux écoles:

- **Ambiance forestière**
- **Collection d'érables**
- **Verger ornemental**
- **Arbres d'ornement à fleurs**

Les arbres tiges ou en cépée de petits développement (hauteur maximum de 10m) sont accompagnés d'une strate basse mêlant couvre-sols persistants et plantes vivaces plus hautes. La hauteur de ces dernières n'excède pas 50 cm afin de conserver une porosité visuelle sous les houppiers. Les arbustes jalonnent l'aménagement sans créer de barrières d'une hauteur de 1,20 maximum.

Ce choix se fera notamment au regard notamment des critères suivants:

- Exposition
- Nature du sol
- Espace disponible pour les plantations
- Esthétique architecturale de la rue
- Contrainte de la Préfecture de Police

Création de palettes d'ambiances végétales

Il est capital, pour permettre aux arbres de se défendre et de se maintenir dans le milieu urbain, de faire en sorte qu'ils puissent assurer leur métabolisme dans les meilleures conditions : bon choix de l'essence, prise en compte de son développement, de ses besoins, et du milieu auquel on le destine.

Les arbres en milieu urbain sont exposés:

- Pollution de la circulation automobile.
- Des courants d'air importants dans les voies ouvertes
- Produits de déneigement, autres détergents et métaux lourds
- Le piétinement des collets
- La pose d'encombrants
- Le manque d'eau
- La proximité des réseaux en sous sols
- Les contraintes d'implantation sur le domaine viaire:

Exemple:

1,50 m des bateaux et des bordures de trottoir dans le cas d'arbres à moyen et grand développement

1,00 m dans le cas d'arbres à petit développement.

4,00m des façades pour les arbres à petit développement

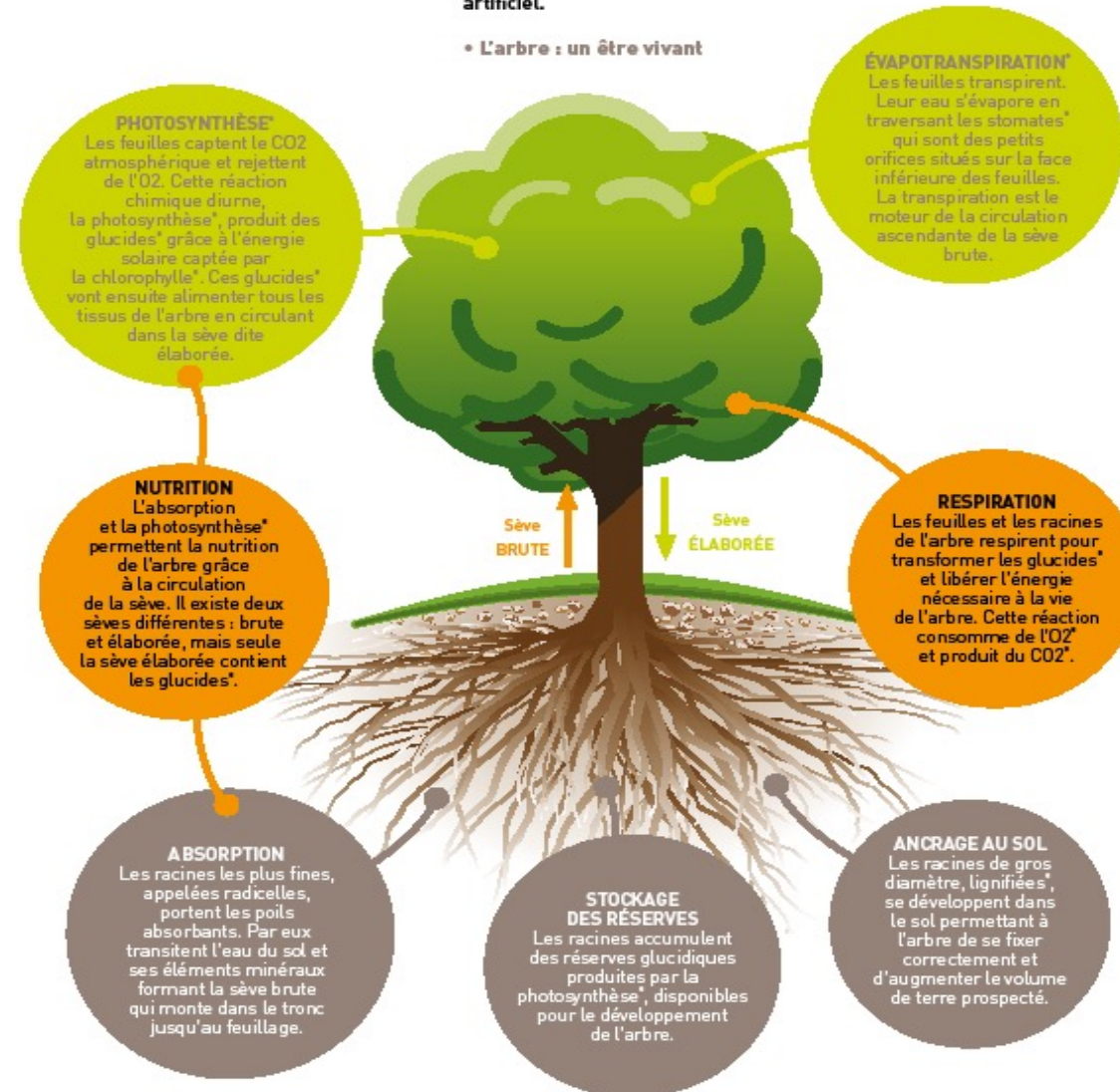
2,00 m des tranchées de réseaux souterrains.

3,00 m des candélabres, feux de circulation, panneaux de signalisation.

4,00 m des bouches de métro et de parkings souterrains

Comme tout être vivant, un arbre naît, grandit, se développe, se reproduit, et meurt. L'arboriculture urbaine demande des techniques particulières, pour s'adapter à un milieu extrêmement artificiel.

• L'arbre : un être vivant



→ La Nutrition et la Respiration sont communes aux animaux et aux végétaux.

Ambiance paysagère:



RUE DE LA BIENFAISANCE AMBIANCE FORESTIÈRE

Ambiance paysagère: ambiance forestière, aménagement:

Réalisation de jardinières en pleine terre d'une profondeur de 0,60m avec un arrosage automatique.

L'exposition nord de la rue détermine le choix des végétaux (peu de lumière).

La proximité des réseaux sur la voirie rend la plantation d'arbres impossible.

Pas de grandes strates en raison des contraintes Vigipirate aux abords des écoles (ne pas créer de zones de cache).

On ajoutera des arbustes de petite hauteur et couvre-sols pour assurer une ossature pérenne aux massifs.

On privilégiera les floraisons printanières (mars-juin) et automnales pour s'adapter au calendrier scolaire.

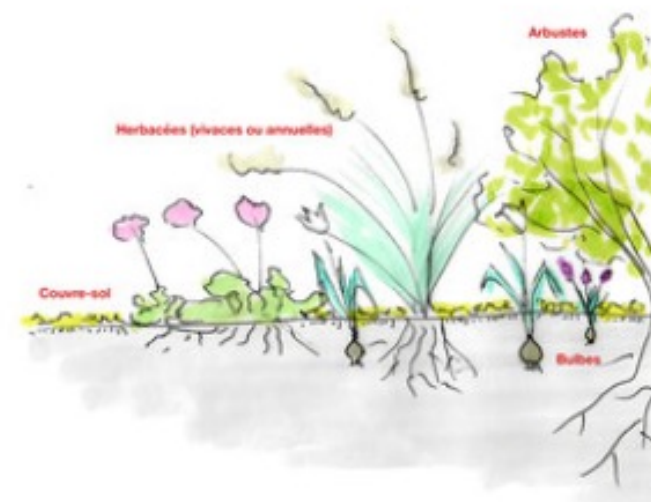
Le choix d'une palette végétale à floraison de dominante blanche, mauve et rose.

Richesse des feuillages avec une diversité de coloris



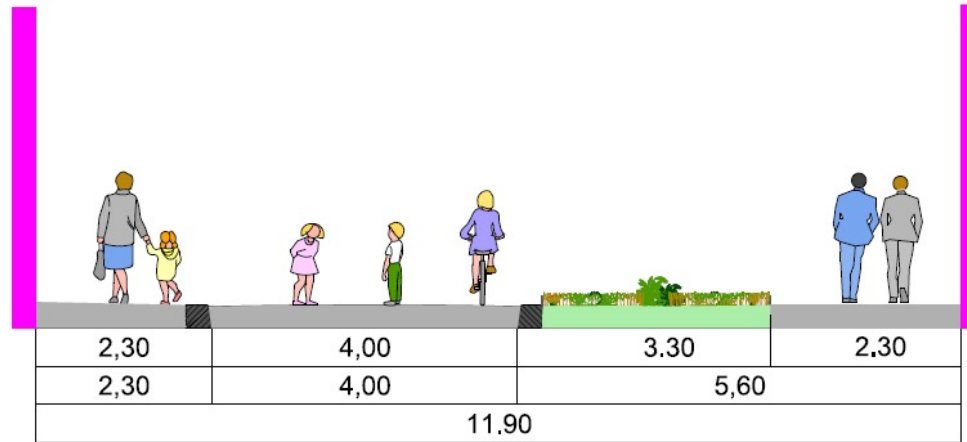
Proposition en 4 strates:

- Couvre-sols à majorité persistante avec présence de fleurs.
- Vivaces plus hautes qui ponctuent le tapis de couvres
- Bulbeuses pour créer une ambiance fleurie riche au sols.
- Arbustes accompagne l'aménagement

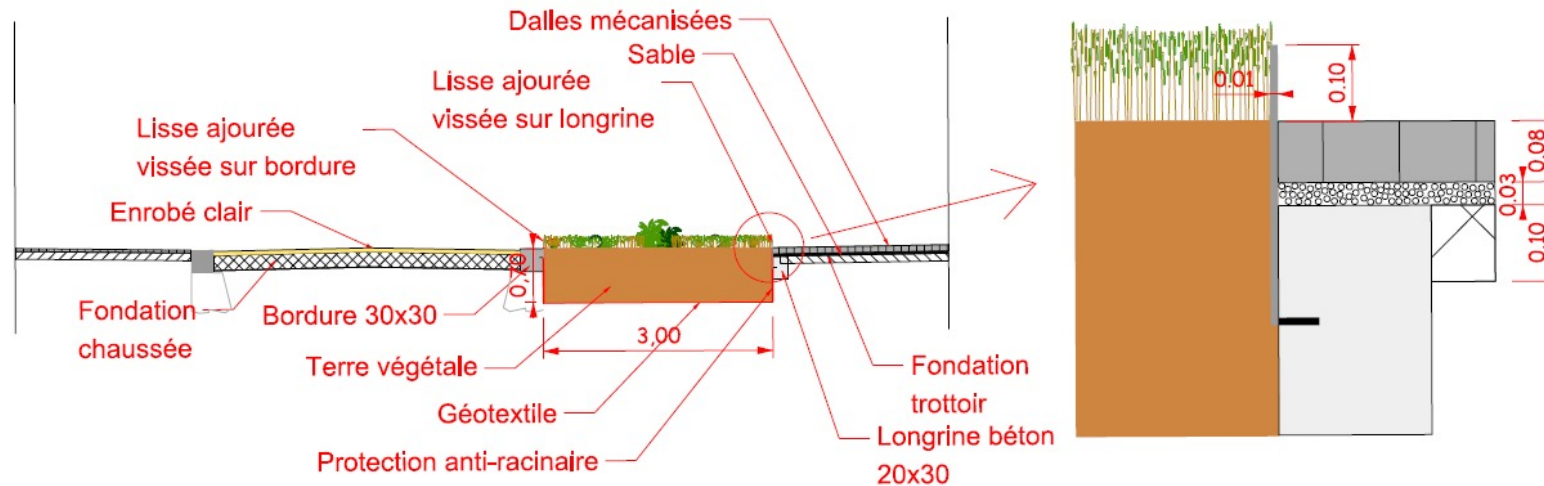


RUE DE LA BIENFAISANCE AMBIANCE FORESTIÈRE

Ambiance paysagère:



LISSE TYPE SAUSSURE



AMBIANCE FORESTIÈRE

Arbustes – Floraisons printanières : spiraeae, ilex, eunumus, osmanthus



Arbustes

Hauteur de plantes max. : 120 cm

AMBIANCE FORESTIÈRE

Couvre-sols persistants ponctués de fleurs : géraniums, lierre, pervenche, gaillet, lamier ...



Couvre-sols persistants

Hauteur de plantes max. : 15 cm

AMBIANCE FORESTIÈRE

Vivaces hautes majoritairement persistantes : fougères, euphorbe, tiarelle, heuchère, hellébore, rogersia ...



Vivaces hautes
Hauteur de plantes max. : 50 cm

AMBIANCE FORESTIÈRE

Parsemées dans l'ensemble des jardinières, des plantes bulbeuses printanières et automnales : narcisses, iris, alliums, crocus, anémones, cyclamens...



Plantes bulbeuses

Hauteur de plantes max. : 40 cm